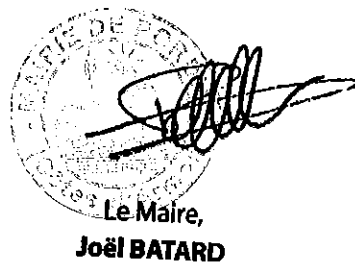


19/02/2021

Envoyé en préfecture le 02/03/2021  
Reçu en préfecture le 02/03/2021  
Affiché le 02/03/2021  
ID : 022-200056703-20210226-DB20210201-DE



# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## 2021

### Ville de Pordic

19/02/2021

Envoyé en préfecture le 02/03/2021  
Reçu en préfecture le 02/03/2021  
Affiché le  
ID : 022-200056703-20210226-DB20210201-DE

**« Note préparatoire Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) 2021 »**

Fait à Pordic, le 17/02/2021

**A l'attention du CONSEIL MUNICIPAL**

Le vote des budgets prévisionnels doit être précédé par l'organisation en Conseil Municipal d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois qui précèdent.

M. le Maire entend proposer au Conseil Municipal l'adoption du budget prévisionnel 2021 le 26 mars.

Le débat d'orientation budgétaire est donc prévu pour la séance du Conseil Municipal du 26 février 2021.

**Le D.O.B. 2021 est celui de la première année d'exercice budgétaire du nouveau mandat.**

De manière à préparer et alimenter ce débat, il est fourni les éléments d'information ci-après :

## **SOMMAIRE**

**La Ville « PORDIC »**

Budget principal :

- 1. Anticipation des résultats de l'exercice passé**
- 2. Produit fiscal attendu (estimation)**
- 3. Estimation de l'évolution des dotations de fonctionnement**
- 4. Des charges nouvelles de fonctionnement à prévoir en 2021**
- 5. L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier et une estimation du recours à l'emprunt pour 2021.**
- 6. Principaux projets d'investissement à financer en 2021**

Budgets annexes :

Ces éléments sont issus :

- D'états comptables remis par la Direction Générale des Services (anticipation ...)
- Des logiciels de dettes et prospectives
- Des délibérations antérieures du Conseil Municipal (tarifs, subventions...)

## La ville « PORDIC »

- ✓ **La Gouvernance : Un Maire et 33 conseillers municipaux**
  - Sièges : la Mairie 1 place Emile guéret
  - Suppression des communes déléguées Pordic et Tréméloir (Octobre 2020)
  - Membre de Saint-Brieuc Armor Agglomération 156 362 habitants (1/1/17)
  
- ✓ **La Population : 7 433 habitants (Pordic est désormais la 11<sup>ème</sup> commune du département et la 6<sup>ème</sup> commune de l'agglomération)**
  - 7 228 habitants en population municipale
  - 655 habitants âgés 75 ans et plus
  - 1 363 enfants 3-16 ans
  - 675 enfants scolarisés en primaire et maternelle (3 écoles au bourg et 1 à Tréméloir)
  
- ✓ **Le Territoire : 33,63 km<sup>2</sup> (Pordic est la 3<sup>ème</sup> de l'agglomération en superficie)**
  - À 10 minutes en voiture de Saint Brieuc, au bord de deux voies structurantes la RN12 (Rennes- Brest) et la RD6 (direction Paimpol)
  - 135,11 km de voirie
  - 6 km de littoral, 3 plages et des criques, plusieurs cours d'eau
  - 210 hectares de zones humides
  - 3 462 locaux d'habitation, 206 résidences secondaires, 307 logements aidés
  - 41 hectares de zones urbanisables
  
- ✓ **Le Budget de la ville : 13 millions €**
  - Dont budget principal : 12,1 millions (dépenses prévisionnelles 2020)
  - Potentiel financier/hab de 725 €
  - Contre 1 099 € moyenne strate démographique
  
- ✓ **Les services communaux : 105 agents permanents dont 80 Ville**
  - Mairie
  - Service étude aménagement et travaux
  - Centre technique municipal : entretien des espaces publics, bâtiments, voirie
  - Service éducation animation enfance et jeunesse : restaurant scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs sans hébergement 3-11ans et 12-17ans, point information jeunesse et point information emploi, 4 écoles
  - Service culturel : médiathèque, bibliothèques et espace culturel
  - Service social : aide et accompagnement social, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (gestion GCSMS)
  - Service ressources (population, police, moyens généraux, ressources humaines)
  - Plusieurs locaux mis à disposition des associations
  
- ✓ **Autres prestations ou équipements :**
  - 88 associations dont une école de musique
  - Foyer pour adultes handicapés (privé)
  - Plusieurs commerces de proximité, une grande surface, des artisans, professions libérales et exploitants agricoles
  - Trois zones d'activités : Ville Auvray, Kéribet et Pordi'Com
  - Le vélodrome de Saint-Brieuc agglomération
  - L'aéroport de Saint-Brieuc

19/02/2021

Envoyé en préfecture le 02/03/2021  
Reçu en préfecture le 02/03/2021  
Affiché le  
ID : 022-200056703-20210226-DB20210201-DE

# LE BUDGET PRINCIPAL

## 1. Anticipation des résultats de l'exercice passé :

Les conseillers sont invités à prendre connaissance de l'anticipation des crédits réalisés en 2020 du budget principal.

Résultat section de fonctionnement désignée également « exploitation » :

### *anticipation du résultat 2020 sect fonctionnement du budget principal*

Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2020	CA anticipé	Chapitre	BP 2020	CA anticipé
011 caractère gén	1 417 000,00	1 277 884,32	013 remb ch pers	50 000,00	67 233,30
012 personnel	3 485 000,00	3 446 236,05	70 services	348 000,00	353 452,65
65 aut charge ge	503 000,00	454 656,17	73 fiscalité	4 456 000,00	4 764 593,98
66 frais financier	162 000,00	135 587,13	74 dotations	1 991 000,00	2 091 942,71
67 charges excep	1 000,00	505,47	75 autres pds	54 574,69	77 211,75
042 transfert en s	508 126,75	506 677,81	76 prod financier	-	1,05
022 imprévues	50 000,00		77 prod exceptio	199 057,00	115 164,69
023 vir prév invest	1 150 000,00		042 immos	127 069,75	64 395,41
			002 excéd reporté	50 425,31	
	<b>7 276 126,75</b>	<b>5 821 546,95</b>		<b>7 276 126,75</b>	<b>7 533 995,54</b>

**résultat exercice (hors excédent reporté antérieur) : 1 712 448,59**

**résultat exercice excédent reporté inclus : 1 762 873,90**

19/02/2021

Envoyé en préfecture le 02/03/2021  
Reçu en préfecture le 02/03/2021  
Affiché le  
ID : 022-200056703-20210226-DB20210201-DE

En section de fonctionnement :

Le solde d'exécution de la section d'exploitation est prévu à : 1 712 448,59 €  
et en ajoutant le résultat cumulé antérieur de 50 425,31 €

**Le résultat cumulé fin 2020 en fonctionnement est prévu à 1 762 873,90 €**

Ce résultat cumulé sera à reprendre en affectation pour le financement des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement de 2021 suivant le choix et la répartition qu'arrêtera le Conseil Municipal lors du vote du budget prévisionnel.

Ce résultat est à comparer avec le résultat de clôture des exercices antérieurs :

Fin 2019 : 1 750 425,31 €

Fin 2018 : 1 731 187,86 €

Fin 2017 : 1 604 405,28 €

Il est rappelé que le Conseil Municipal avait décidé d'affecter du résultat de fonctionnement 2019 la somme de 1 700 000 € au financement des dépenses d'investissement du budget 2020.

Le Conseil Municipal décidera lors de sa séance de fin mars d'affecter en 2021 au financement de ses investissements toute ou partie du résultat consolidé 2020.

**La répartition de l'affectation en 2021 pourrait être la suivante :**

- **1 700 000,00 € affectés au financement de la section d'investissement**
- **62 873,90 € laissés en résultat reporté en section de fonctionnement**

Résultat section d'investissement (anticipé) + cumul avec section de fonctionnement :

**anticipation du résultat 2020 sect investissement du budget principal**

Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2020	CA anticipé	Chapitre	BP 2020	CA anticipé
10 Taxes	811,51		10 Dotations	2 111 000,00	1 935 967,34
16 Dette	1 026 000,00	993 660,28	13 Subv reçues	116 500,00	94 545,48
20 Immos incorp	9 000,00	5 424,49	16 Emprunts	1 007 500,00	571 040,85
204 Subv versées	389 200,00	62 345,66	23 Constructions	-	2 536,17
21 Immos corpor	634 100,00	344 906,46	040 Transf section	508 126,75	506 677,81
23 Travaux	1 606 600,00	944 846,03	021 Vir du fonct	1 150 000,00	
040 Transf section	127 069,75	64 395,41	024 Prod cession	-22 057,00	
001 Déficit antérie	1 078 288,49				
	<b>4 871 069,75</b>	<b>2 415 578,33</b>		<b>4 871 069,75</b>	<b>3 110 767,65</b>

**résultat exercice (hors déficit reporté antérieur) :** 695 189,32

**résultat exercice déficit reporté inclus :** -383 099,17

**résultat exercice fonct + inv (hors reports antérieurs) :** 2 407 637,91

**résultat exercice (reports antérieurs inclus) :** 1 379 774,73

**Soit par habitant (7 369 hab) :** 187 €

**Pour rappel en 2019 (7 309 hab) :** 92 €



19/02/2021

Envoyé en préfecture le 02/03/2021  
Reçu en préfecture le 02/03/2021  
Affiché le  
ID : 022-200056703-20210226-DB20210201-DE

Concernant la section d'investissement :

Le solde d'exécution de la section investissement est prévu à : 695 189,32 €  
et en ajoutant le résultat cumulé antérieur de - 1 078 288,49 €

**Le résultat cumulé fin 2020 en investissement est prévu à - 383 099,17 €**

**Le Conseil Municipal notera que le déficit cumulé est effectivement couvert par le résultat de la section de fonctionnement prévu à 1 762 873,90 € (pour rappel le virement prévisionnel du fonctionnement vers l'investissement inscrit au budget était de 1 350 000 € puis 1 150 000 € après la DM liée à la Covid).**

La ville a remboursé 993 660 € de dette et mobilisé en recettes l'emprunt pour 570 000 € (+ 1040 € de cautions) afin de participer au financement des dépenses d'équipement de 2020.

Le crédit ouvert en recettes d'emprunt en 2020 était de 1 007 000 €.

La nouvelle ligne d'emprunt de 1 000 000 € n'a pas été mobilisée en 2020.

**La Ville aura investi en 2020 : 1,4 millions en travaux, matériels, prestations (dépenses d'équipement).**

Les crédits reportés en dépenses d'investissement sont évalués à 270 100 €.

Les principaux investissements 2020 ont été les suivants :

- 620 000 € en dépenses de voirie
- 107 000 € pour le remplacement d'un tractopelle
- 85 000 € pour l'abattage des haies, l'installation de pare-ballons et de clôture aux stades RD et Rochettes
- 75 000 € pour l'acquisition de la maison rue Pierre Loti
- 42 000 € de participation à la charge foncière des opérateurs pour les logements aidés

19/02/2021

Envoyé en préfecture le 02/03/2021
Reçu en préfecture le 02/03/2021
Affiché le
ID : 022-200056703-20210226-DB20210201-DE

**Concernant le solde cumulé du résultat des deux sections budgétaires :**

**Pordic 2020 :**

Résultats de l'exercice avec les reports antérieurs + 1 379 774,73 €  
Soit pour 7 369 habitants au 1/1/2020  
**Le fond de roulement demeure positif et s'élève à : 187 €/hab.**

Pour rappel :

En 2019 La Commune nouvelle avec la population de 7 309 au 1/1/2019  
Résultats exercice 2019 avec les reports antérieurs + 672 135,64 €  
Soit pour 7 309 habitants : 92 €/habitant de fond de roulement

En 2018 La Commune nouvelle avec la population de 7 244 au 1/1/2018  
Résultats exercice 2018 avec les reports antérieurs + 942 876 €  
Soit pour 7 244 habitants : 130 €/habitant de fond de roulement

En 2017 La Commune nouvelle avec la population de 7 122 au 1/1/2017  
Résultats exercice 2017 avec les reports antérieurs + 927 311 €  
Soit pour 7 122 habitants : 130 €/habitant de fond de roulement

## 2. Produit fiscal attendu :

Il est rappelé :

- Le produit fiscal attendu correspond aux bases fiscales 2021 notifiées (ou estimées) multipliées par les taux votés par le Conseil Municipal pour les trois taxes TH, FB & FNB.
- Les bases fiscales correspondent aux bases de l'année antérieure auxquelles s'ajoutent la revalorisation annuelle et nationale de la valeur locative de 1970 votée par la loi de finances ainsi que les augmentations physiques issues des constructions et extensions de constructions.

### Estimation du produit fiscal attendu pour 2021 au stade du DOB :

Les bases fiscales de 2021 ne nous ont pas été notifiées à ce jour. Le Conseil Municipal s'appuiera donc sur une estimation pour alimenter son débat d'orientation budgétaire.

#### Concernant le coefficient de revalorisation de la valeur locative :

Les bases de taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences principales sont soumises au coefficient de revalorisation prévu à l'article 1518 du CGI. Ce coefficient est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation

Ainsi, après + 1,2 % en 2020, le coefficient qui sera appliqué en 2021 s'élèvera à 1,002 soit une augmentation des bases de + 0,2 %.

#### **Pour rappel :**

La loi de finances avait fixé le coefficient de revalorisation de la valeur locative à 0,9 % en 2020 ; 2,2 % en 2019 ; 1 % en 2018 et ; 0,4 % en 2017}

#### Concernant les taux communaux :

En 2017, les taux communaux ont été diminués à concurrence de l'augmentation de ceux de l'agglomération. Depuis, les taux sont restés identiques.

Pour rappel les taux depuis 2017 de la Commune sont les suivants :

**TH : 23,20%      FB : 25,54%      FNB : 105,09%**

19/02/2021

Envoyé en préfecture le 02/03/2021
Reçu en préfecture le 02/03/2021
Affiché le
ID : 022-200056703-20210226-DB20210201-DE

Concernant la croissance physique des bases fiscales :

La croissance physique de la base TH était de + 2,13% en 2020

La croissance physique de la base Foncier Bâti était de +0,41% en 2020.

Au stade du DOB il est proposé de retenir par prudence en hypothèse une croissance des bases de + 0,65% de la taxe d'habitation sur les résidences principales et 0,40 % du foncier bâti (0% pour le foncier non bâti).

En prenant en compte ces différents paramètres,

**Le produit fiscal direct attendu (à savoir sans augmentation des taux) 2021 est évalué à 3 805 000 €, soit + 30 000 €.**

Estimation des compensations fiscales :

Les compensations fiscales sont notifiées dans l'état 1259.

Par prudence, il convient de prévoir en 2021 un montant en diminution (172 417 € en 2020)

### **3. Estimation de l'évolution des dotations de fonctionnement :**

Les dotations de l'Etat :

Après être sorti du dispositif « Commune Nouvelle » qui lui garantissait pendant trois ans le maintien de sa dotation globale de fonctionnement, Pordic est rentrée dans le droit commun depuis son budget 2019.

La dotation forfaitaire, la dotation de solidarité et la dotation nationale de péréquation devraient rester inchangées.

Concernant les recettes provenant de l'agglomération :

Le pacte de confiance et de gouvernance qui accompagnait la création de la nouvelle agglomération pour les années 2017 et 2018, a été prorogé pour les années 2019 et 2020 afin d'assurer la transition vers un nouveau pacte en 2021.

Le nouveau pacte financier, en cours de discussion actuellement, définira pour les années à venir les montants du FCF, du FPIC et de la dotation d'attribution communautaire.

Les simulations proposées devraient conduire à une diminution de l'ordre de 30 000 €.

#### 4. Des charges nouvelles en fonctionnement à prévoir en 2021 :

Concernant les recettes :

Les produits des services enfance jeunesse sont prévus en diminution. Ils évolueront uniquement en fonction de la fréquentation des usagers puisque les tarifs sont restés inchangés en 2021

Les autres recettes de fonctionnement devraient restés stables, à l'exception de la fiscalité directe.

Concernant les charges :

Le Conseil Municipal considérera les éléments suivants :

- il est nécessaire de continuer à prévoir une augmentation des dépenses en restauration scolaire pour prendre en compte la poursuite de l'effort en faveur du circuit court et des produits « bio ».
- la baisse continue des frais financiers.
- Le Conseil Municipal a revalorisé de + 1% le montant des subventions accordées aux associations locales et voté des subventions exceptionnelles.
- Le CCAS envisage de solliciter une subvention identique à celle de 2020, soit 35 000 € pour financer ses dépenses de fonctionnement.

#### Les charges de personnel :

En 2020, les charges de personnels étaient prévues à 3 450 000 €.

Pour faire face à la crise sanitaire COVID 19, une décision modificative d'un montant de 35 000 € a été votée au Conseil Municipal du 20 novembre 2020.

Finalement les charges de personnels ont été contenues en réalisation à 3 446 236 €.

En prospective 2021, les charges de personnel sont évaluées à **3 580 000 €** soit en augmentation de + 2.72 % (+ 95 000 €) de la prévision du budget primitif 2020 modifié et + 3,88 % du montant anticipé en réalisation 2020.

19/02/2021

Envoyé en préfecture le 02/03/2021  
Reçu en préfecture le 02/03/2021  
Affiché le  
ID : 022-200056703-20210226-DB20210201-DE

Cette estimation a été effectuée à effectif permanent constant en prenant en compte :

- ✓ L'augmentation du temps de titularisation de plusieurs agents
- ✓ Le renfort COVID prévu sur 6 mois
- ✓ L'effet glissement vieillesse technicité (G.V.T.) : les avancements du personnel (échelon et grade)
- ✓ Des renforts prévus dans différents services

**5. L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier et une estimation du recours à l'emprunt pour 2021.**

Il est rappelé :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'encours était de 8 121 358 € soit 1 121 € de dette/hab.  
(La population Insee au 1/1/2018 : 7 244 hab.)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'encours était de 7 445 849 € soit 1 019 € de dette/hab.  
(La population Insee au 1/1/2019 : 7 309 hab.)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 l'encours était de 7 280 042 € soit 988 € de dette/hab.  
(La population Insee au 1/1/2019 : 7 369 hab.)

Au cours de l'exercice budgétaire 2020 la ville a :

- Remboursé du capital d'emprunt pour un montant cumulé de : 993 660,28 €
- Contracté de nouveaux emprunts pour un montant cumulé de : 570 000 € (+ 1040€ de caution)

Dès lors au 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'encours est de 6 857 422 € soit 923 € de dette/hab.  
(La population Insee au 1/1/2021 : 7 433 hab.)

Courant 2021 la ville prévoit,

- Le remboursement de 850 000 € de capital de dette ancienne
- Le recours à l'emprunt nouveau au plus pour un montant équivalent afin de soutenir le financement des dépenses d'équipement programmées en 2021.

Sur ces hypothèses,

**Au 31 décembre 2021 l'encours de dette sera maintenu à 6 857 422 €**

**Soit 923 € dette/hab.** rapporté à la population Insee du 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

## 6. Principaux projets d'investissement à financer en 2021 :

Au stade du débat d'orientation budgétaire, il est projeté d'investir :

**3,7 millions € de dépenses d'équipement.**

Ces dépenses comprennent principalement :

- **Développement urbain : 1 250 000 €**
  - 1 250 000 € en entretien de voirie et réseaux
- **Acquisitions foncières : 600 000 €**
  - 600 000 € en portage foncier pour l'opération rue Roger Collin
- **Culture et vie associative : 430 000 €**
  - 290 000 € programme de réfection du complexe sportif Louis Auffray.
  - 85 000 € changement sièges et moquette salle Massignon (sous réserves)
  - 30 000 € city-stade à Tréméloir
  - 25 000 € remplacement de la chaudière de la salle des fêtes
- **Logements aidés : 395 000 €**
  - 395 000 € de charge foncière pour la réalisation de logements aidés
- **Enfance jeunesse : 360 000 €**
  - 190 000 € changement des menuiseries ext. école François Rouxel
  - 85 000 € préau école Saint-Exupéry
  - 45 000 € Plan de relance – Socle numérique
  - 40 000 € Remplacement chaudière école Saint-Exupéry
- **Services techniques : 310 000 €**
  - 200 000 € programme déplacement Centre Technique Municipal (CTM)
  - 60 000 € acquisition et remplacement de véhicules
  - 50 000 € programme de travaux en régie municipale
- **Sécurité et accessibilité : 125 000 €**
  - 100 000 € aménagement de toilettes PMR
  - 25 000 € en travaux divers d'accessibilité

*Ces chiffres seront à confirmer lors de la présentation du budget primitif.*

## **LES BUDGETS ANNEXES**

En 2021 :

Il sera proposé au budget de poursuivre en 2021 les quatre budgets annexes présents lors de l'exercice 2020 :

- Le budget « La poste » : immeuble loué à la Poste
- Le budget « Pordi'com » : bâtiment loué à la Poste pour son activité de centre de tri du courrier
- Le budget « Porte de l'Ic » : il correspond à un futur quartier conçu en ZAC dont un portage foncier arrive à échéance.
- Le budget « Maison médicale » : créé fin 2019.